



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 juin 2019

Objet de la délibération

**AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AUX ETUDES DE LA
DYNAMISATION DU CENTRE VILLE**

Le vingt sept juin deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Yves GUYOT, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Philippe PERRONNO à Pascal LE LIBOUX, Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Gwendal HENRY

Absent(s) :

Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur HENRY Gwendal** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2019.06.024**AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AUX ETUDES DE LA DYNAMISATION DU CENTRE VILLE****Rapporteur : Yves GUYOT**

La Ville s'est engagée dans un processus de dynamisation du Centre-Ville. Elle a notamment porté candidature à l'appel à projet de la Région, le résultat sera connu fin juin.

Afin de garantir la bonne planification et pouvoir lancer la consultation permettant de retenir un prestataire qui accompagnera la Ville, une autorisation de programme relative aux études de la dynamisation du Centre-ville est proposée.

Cette autorisation de programme pourrait être créée sur une période de 2 années.

	Création le 27 juin 2019	TOTAL
AP	240 000	240 000
CP		
2019	50 000	50 000
2020	190 000	190 000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 juin 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 6 juin 2019,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la création de l'autorisation de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU